

Affichée et publiée le 30 janvier 2025

VU la Loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

VU l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 portant nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conversation des actes des collectivités.

VU les articles L2121-25 et L 2121- 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

LISTE DE DIFFUSION

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT, veuillez trouver ci-dessous la liste des délibérations examinées par le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES lors de sa séance du: **22 janvier 2025**

N°01/2025-Approbation du procès-verbal-séance du 18 décembre 2024- **approuvée à l'unanimité**

N°02/2025-Approbation de l'ordre du jour -séance du 22 janvier 2025 – **approuvée à l'unanimité**

I – ADMINISTRATION GENERALE

N° 03/2025 : Désignation de délégués communautaires à l'Etablissement Public Foncier Local Landes Foncier (EPFL). **Approuvée à l'unanimité**

II – VOIRIE

N° 04/2025 : Approbation du Schéma Cyclable en Pays Morcenais. **Approuvée à l'unanimité**

III – FINANCES

N° 05/2025 : Aménagement de voies vertes du Pays Morcenais- Demande de financements 2025. **Approuvée à l'unanimité**

N° 06/2025 : Amélioration énergétique de bâtiments publics intercommunautaires – Demande de financements 2025. **Approuvée à l'unanimité**

N° 07/2025 : Réfection des toitures du siège social communautaire - Demande de financements 2025. **Approuvée à l'unanimité**

N° 08/2025 : Informatisation des écoles – Demande de financements 2025. **Approuvée à l'unanimité**

IV – PERSONNEL

N° 09/2025 : Modification de la quotité de travail hebdomadaire d'un poste non permanent d'agent d'accueil – Service Médiathèque. **Approuvée à l'unanimité**

V – TRANSITION ECOLOGIQUE

N° 10/2025 : Adhésion au réseau d'achats publics responsables 3AR pour 2025. **Approuvée à l'unanimité**

N° 11/2025 : Transition écologique – financement de bons d'achat à destination de la population pour s'équiper en récupérateur d'eau. **Approuvée à l'unanimité**

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Décision N° DIA 01 sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle – Onesse-Laharie – Lesperon.

Les délibérations sont à votre disposition au bureau

Le Président
Jérôme Baylac-Domengetroy

